

L'an deux-mille-vingt-deux, le treize décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune, composé de vingt-neuf membres et dûment convoqué le sept décembre deux-mille-vingt-deux, s'est installé sous la présidence de Monsieur Pascal BARRET, le Maire.

**Présents (22) :** Mmes et MM. BARRET - MEDIGUE - GUYOT - TOUREAU - LAPRUN - LESBOS - WEILL - DARBOIS - HEMAR - JEGOU - LE CLOAREC - LUCAS - DREAN - LE MENTEC - CARTRON - DEBLOND - LE COROLLER - PERIES - HERZOG - MONNIN - LEVEILLE NIZEROLLE - LHERMITTE

**Absents ayant donné pouvoir (7) :** Mmes et MM. BOICHOT - DELVAL - DJINIADHIS - ANSEL - LABAT - CHAIZE - FOREST respectivement à Mmes et MM. BARRET - TOUREAU - LAPRUN - MEDIGUE - LE COROLLER - PERIES - HERZOG

Secrétaire : M. TOUREAU Elisabeth

## Délibération N°104 du 13 décembre 2022 : Finances – Demandes de subventions pour les travaux de rénovation gymnase Henri Le Rohellec

Rapporteur : Philippe GUYOT

Vu l'avis de la commission finances du 7 décembre 2022 ;

La municipalité souhaite rénover globalement le gymnase Henri Le Rohellec en remplaçant le sol et les sources lumineuses (passage en LED) de la grande salle, en remplaçant les portes de secours et en effectuant des travaux énergétiques suite à l'audit en cours.

Pour ce faire, un budget de 182 000€ est proposé au Conseil municipal du 13/12/2022 dans le cadre du vote du Budget primitif 2023.

Afin de financer ce projet, plusieurs demandes de subventions peuvent être effectuées auprès de différents organismes publics. Le plan de financement pour la globalité de l'opération est donc le suivant :

Dépenses	Montant HT estimé
Frais d'études	10 k€
Travaux	142 k€
<b>Montant total des dépenses</b>	<b>152 k€</b>

Recettes	Montant HT estimé
Etat - DETR	53 k€
Région - Bien vivre en Bretagne	30 k€
CD 56 - Programme de Solidarité Territoriale (PST)	30 k€
Autofinancement	39 k€
<b>Montant total des recettes</b>	<b>152 k€</b>

Après débat, le Conseil municipal est donc invité à délibérer pour :

- Solliciter toutes les subventions et tous les fonds de concours auxquels la Commune peut prétendre pour la réalisation de cette opération;
- Autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions utiles et signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Le bordereau est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés (29 votants)**

La secrétaire  
Elisabeth TOUREAU

Le Maire,  
Pascal BARRET



